



Ouvrier de voirie (conducteur)

Catégorie C

Employeur : RENNES METROPOLE

Direction :

Direction de la Voirie

Effectif : 489

Leur raison d'être : Direction mutualisée (Ville de Rennes et Rennes Métropole), avec des services centraux et des Plateformes de Voirie, elle assure l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses équipements : voirie, ouvrages d'art, éclairage public, signalisation, régulation de trafic, stationnement payant, propreté, logistique événementielle...

Le sens de ce poste :

L'agent de voirie participe aux travaux d'exploitation, de maintenance et d'entretien de la voirie. Il assure l'entretien préventif et curatif de la voirie.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 8h15-12h00 / 13h00-16h45

Lieu de travail : Rennes

Matériel(s) à disposition : Dotation vestimentaire et Équipement de Protection Individuelle.

Missions de suppléance : Renfort dans les autres équipes selon nécessités de service.

Télétravail : non

Autres : Exposition au bruit. Travail sous circulation, par tous les temps et en toutes saisons. L'agent peut être sollicité pour assurer une astreinte sécurité de 7 jours consécutifs (1 à 2 fois/an)

N° du poste : 16189

Date de mise à jour de la fiche de poste : 26/04/2024

Service :

Plateforme Rennes

L'équipe : La plateforme de voirie assure l'exploitation, la maintenance et l'amélioration de la voirie de Rennes.

Effectif Service : 102

Éléments de statut :

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Parcours : P2

Éléments complémentaires de rémunération : Sujétion pour travail en extérieur. Sujétion pour conduite

Vos 3 principales missions :

1-Exploitation de la voirie

- Participer aux patrouilles
- Mettre en place des signalisations permanentes et temporaires
- Participer aux interventions d'urgence

2-Travaux de voirie

- Entretien de la voirie et de ses équipements
- Pose de bordures et petits travaux de maçonnerie
- Mise en œuvre d'enrobés
- Implantation et terrassement

3-Missions annexes

- Entretien 1er niveau des véhicules
- Veiller à la sécurité collective sur les chantiers
- Manutention et tri pavés
- Entretien dépôt

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Sens du travail en équipe
- Sens du service public et de la tenue sur la voie publique
- Sens de l'organisation

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Permis B obligatoire
- Aptitude à la conduite d'engins de terrassement
- Aptitude aux travaux en extérieur
- Savoir discerner les risques liés aux missions afin d'appliquer les règles de sécurité des chantiers et routière

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Autorisations de conduite d'engins et habilitations diverses
- Connaissance du territoire
- Lecture de plans d'ouvrages et de réseaux
- Connaissance des gestes et postures pour les charges lourdes
- Connaissance des matériaux de voirie et de leur mise en œuvre